

REPUBLIQUE FRANCAISE

- VILLE D'ORCHIES -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la ville d'Orchies se réunira en séance ordinaire le :

SAMEDI 21 MARS A 10 HEURES

Salle du Conseil Municipal – 1er étage de la Mairie

Fait à ORCHIES, le 17 mars 2026

Le Maire



Ludovic ROHART

OBJET DE LA REUNION :

1. Election du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints au maire
3. Election des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local